
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL
ET DES SERVICES EXTÉRIEURS



DIRECTION REGIONALE DES GRANDS PONTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE JACQUEVILLE

PROCES-VERBAL

DE SEANCE PLENIERE DES REPRESENTATNTS DES AUTORITES PREFERORALES, DE LA
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET
DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES DE JACQUEVILLE, DRES CHEFS DES VILLAGES ET DU

PARTENAIRE TECHNIQUE SCI-KA

09 Décembre 2025

Salle de Réunion de la DDADRPVJ

Le mardi 09 Décembre 2025 de 14 heures à 16 heures 30 minutes, a eu lieu la séance plénière de l'Atelier institutionnel d'Information et d'Arbitrage Pilote sur les demandes de délivrance de Certificats Fonciers (AIA-CF) dans le Département de Jacqueville : cas du Village d'ATTOUTOU B dans la Sous-préfecture d'ATTOUTOU. Participaient à la séance :

- le Chef de Cabinet Représentant la Préfecture de Jacqueville
- deux représentants la Sous- Préfecture de Jacqueville,
- la représentante du Sous- Préfet d'ATTOUTOU,
- le Directeur Départemental de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières de Jacqueville (DDADRPVJ),
- les Chefs des villages respectifs d'ADJUE, ADJACOUTIE, ATTOUTOU B, GRAND-JACQUE, M'BOKROU accompagnés de leur Responsable de Comité de Gestion Foncière (RCGF) nommés
- une délégation de la SCI-KA composé de son Facilitateur-Gérant, deux Conseillers et une assistante.

(Voir liste de présences)

La séance s'est articulée autour respectivement : -du mot de bienvenue et l'ouverture, - des communications, - des discussions et échanges assorties des recommandations.

1- Des mots de bienvenue et d'ouverture

- Monsieur GABO Lohoury Armand, le DDADRPVJ a dit le mot de bienvenue et présenté le contexte, la justification, les objectifs de l'AIA-CF.
- Monsieur KORE Achille, représentant la Préfecture de Jacqueville qui a procédé à l'ouverture des plénières qui s'inscrivent de la continuité des travaux de l'AIA-CF pilote.

2- Des Communications

- Au titre des travaux, Monsieur GABO Lohoury Armand, le DDADRPVJ a communiqué respectivement sur le Certificats Fonciers (CF) en insistant sur la procédure légale de demande en cadré par le DECRET N°2019-266 du 27 mars 2019 fixant les modalités d'application au domaine foncier rural coutumier de la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998.
Il est revenu sur de la pratique notamment, des modalités de la formulation et du traitement des oppositions aux demandes de CF conformément aux dispositions légales en vigueur avec pour illustrations, des cartes présentant des villages et une zone litigieuse.
- Monsieur KORE Achille, représentant la Préfecture de Jacqueville qui présenté le procès-verbal de la séance inaugurale des Autorités Préfectorales, de la DDADRPVJ, du partenaire technique SCI-KA, du 1^{er} décembre 2025 tenue à la salle de conférence de la Préfecture de Jacqueville.

Il s'en est suivi les échanges et les discussions.

3- Des Discussions et échanges

Les séminaristes saluant la tenue de l'AIA-CF pilote ont observer en général une grande courtoisie et discipline dans les échanges et discussions autour des communications faites.

Au cours de celles-ci, les Chefs successivement ont particulièrement :

- *Marqué leur adhésion au process de demande de CF.*
- *Endossé à l'unanimité le procès-verbal de la séance inaugurale institutionnelle des Autorités Préfectorales, de la DDADRPVJ, du partenaire technique SCI-KA, du 1^{er} décembre 2025 tenue à la salle de conférence de la Préfecture de Jacqueville.*

- *Exposé le motif réel de leurs oppositions, basées en général sur le fait que, leurs administrés propriétaires de droits coutumiers du domaine rural, n'ont pas accès à leurs parcelles et plantations. Craignant de se voir spolier, la seule possibilité qui s'offre, c'est de faire collectivement des oppositions à toutes les demandes de CF lancées dans la zone.*
- *Exigé l'actualisation des cartes et documents et réaffirmé leur volonté de collaboration avec l'appui de l'administration et du partenaires technique SCI KA.*
- *Insistés sur le respect de leurs parole donnée en tant que Chef de village à trouver une solution définitive à la résolution durables des litiges.*

Les échanges effectués dans une ambiance d'adhésion générale de tous les participants à l'AIA-CF, a formulé des recommandations.

4- Des recommandations

Les recommandations touchent à :

- ⇔ L'invitation du DDADRPVJ à signer le procès-verbal de la séance inaugurale des Autorités Préfectorales, de la DDADRPVJ, du partenaire technique SCI-KA du 1^{er} décembre 2025, pour le rendre officiel.
- ⇔ La planification de la réalisation du recensement des administrés propriétaires de plantations avec l'établissement des parcellaires en vue de la maîtrise des superficies pour in fine aboutir à la délimitation. Lesquelles parcellaires devront se faire en présence des acteurs concernés et de l'administration avec l'appui technique de la SCI-KA éventuellement.
- ⇔ L'appel à l'actualisation et la finalisation des documents et actes (cartes, PV, Charte de collaboration), en intégrant tous les villages, les observations et recommandations des chefs, pour la signature à une autre séance.
- ⇔ La convocation d'une séance des plénière de restitution restreinte aux Chefs, au partenaire Technique SCI KA et à l'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, le Représentant de la Préfecture de Jacqueville se félicitant de la qualité des échanges effectués dans une ambiance d'adhésion générale de tous les participants à l'AIA-CF a levé la séance. Une photo de famille a été prise pour immortaliser la rencontre.

Faits à Jacqueville, le mardi 09 Décembre 2025.

LE SECRETARIAT DE SEANCE

LA DDADRPVJ